

CLUSTER



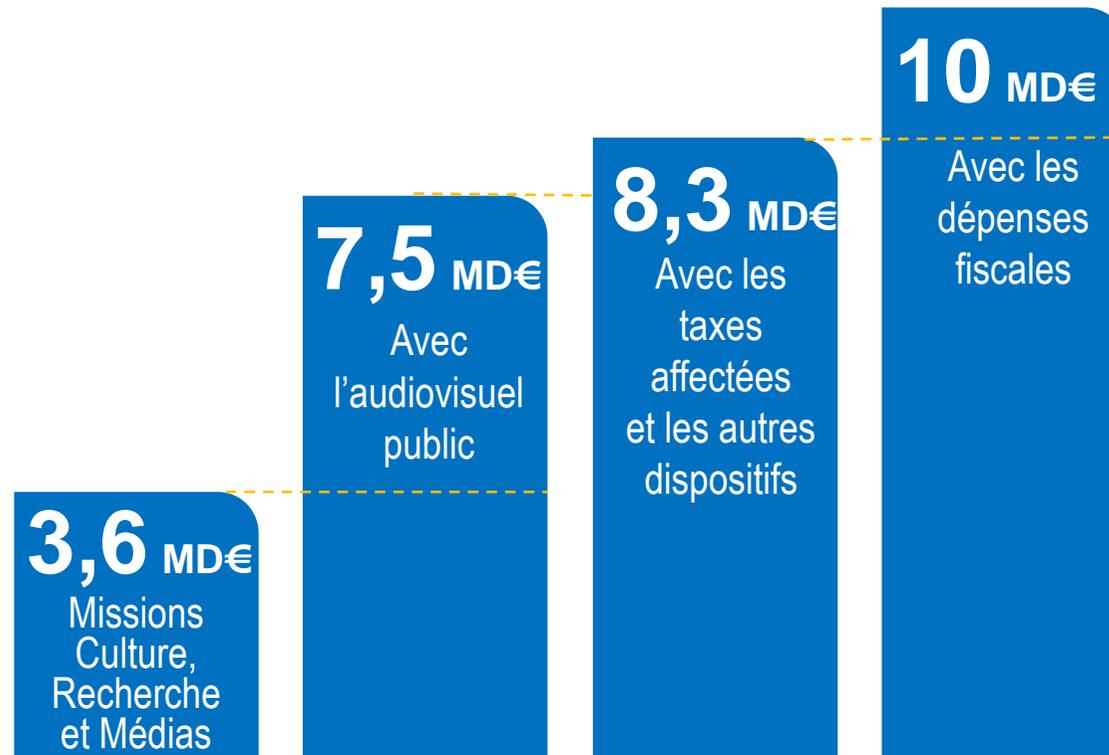
CTM du 3 octobre 2017

Point n°3 : Incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire.

Projet de loi finances 2018
Un budget de transformation

Ministère de la Culture

Un budget de transformation



La feuille de route de la ministre

CTM du 3 octobre 2017



Feuille de route de la ministre de la culture

- 1 **Offrir à tous un accès à la culture**
- 2 **Favoriser par la vie culturelle la cohésion sociale et le dynamisme économique des territoires**
- 3 **Contribuer à la refondation de l'Europe, de la francophonie et de l'action culturelle internationale**

Feuille de route de la ministre de la culture

4

Soutenir la création et les artistes et préserver le modèle français de diversité culturelle

5

Conforter le modèle démocratique fondé sur l'indépendance, le pluralisme et le dynamisme des médias et de l'audiovisuel public

6

Mettre en œuvre une politique culturelle globale et innovante dans ses modes d'action

Le budget 2018

CTM du 3 octobre 2017

Des moyens confortés pour la culture : **10 Md€**

3,6 Md€

de crédits budgétaires

(+24 M€, + 0,7 %)

3,9 Md€

pour l'audiovisuel public

(-36 M€, - 0,9 %)

1,6 Md€

de dépenses fiscales

(+ 2,3 %)

724 M€

au titre du CNC

(+17 M€, + 2,4 %)

93 M€

pour les autres
taxes affectées

(CNL, CNV et ASTP)

1 Offrir à tous un accès à la culture

> 200 M€
en faveur de l'accès
à la culture

- 114 M€ pour l'éducation artistique et culturelle
- Dont 35 M€ de mesures nouvelles

**Une priorité au cœur
de cette ambition :
la pratique artistique**

- Une chorale dans chaque établissement scolaire
- Un volet « Education artistique et culturelle » dans toutes les conventions signées par le ministère

2 Favoriser par la vie culturelle la cohésion sociale et le dynamisme économique des territoires

Une hausse des crédits déconcentrés en faveur des territoires : 860 M€ (+6 %)

Une priorité aux monuments historiques :

- **326 M€** d'engagements (+5 %) hors grands projets
- Création d'un fonds de **15 M€** pour la rénovation des monuments historiques des collectivités à faibles ressources

Le soutien aux collectivités pour la revitalisation des centres anciens et pour les espaces protégés (9 M€)

3 Contribuer à la refondation de l'Europe, de la francophonie et de l'action culturelle internationale

Le rayonnement de la culture

- 9 M€ pour l'action internationale du ministère (+ 17 %)
- 3 M€ pour l'accueil des artistes étrangers
- 2,2 M€ de contribution ministérielle au bureau export de la musique (+ 57 %)

De nouvelles initiatives

- 2018 : année européenne du patrimoine
- Erasmus de la culture
- Lancement du festival international Séries Mania Lille-Hauts de France

4

Soutenir la création et les artistes et préserver le modèle français de diversité culturelle

Une hausse des moyens pour la création

- **779 M€** pour la création (+6 M€ de mesures nouvelles)

724 M€ pour le cinéma, l'audiovisuel et les jeux vidéo (+2,4 %) via le CNC

- Création de la Cinémathèque du documentaire

La promotion du modèle français de financement de la création

- Une nouvelle directive sur les services de médias audiovisuels confortant le modèle français de diversité culturelle
- Une contribution des géants du numérique

5

Conforter le modèle démocratique fondé sur l'indépendance, le pluralisme et le dynamisme des médias et de l'audiovisuel public

Un accompagnement du secteur de la presse

- Stabilité des aides à la presse (hors portage) : **88 M€**
- Poursuite du soutien à l'AFP (-1 M€ par rapport à 2017 mais +3,6 M€ par rapport au contrat d'objectifs et de moyens)
- Réforme des aides au portage : 31,5 M€ (-4,5 M€)
- Mission Rameix sur la filière de distribution (vente au numéro)

Un effort soutenable pour le secteur de l'audiovisuel public

- Légère baisse de la dotation aux organismes d'audiovisuel public (-1% par rapport à 2017)
- Réflexion engagée sur les missions des médias de service public, l'adaptation à leur environnement et leurs coopérations

Une stabilité du soutien à l'expression radiophonique locale : 31 M€

6

Mettre en œuvre une politique culturelle globale et innovante

L'engagement de réformes structurelles dès 2018 dans le cadre d'Action publique 2022 (exemples) :

- Réforme de la licence entrepreneurs du spectacle
- Transformation de l'audiovisuel public : développement de projets communs et mutualisations de moyens
- Réforme de l'aide au portage de la presse
- Rationalisation des implantations immobilières du ministère à Paris

Une nouvelle phase de contractualisation avec les collectivités territoriales

Les emplois titre 2 et titre 3

CTM du 3 octobre 2017

Un service public en transformation

/ -160 emplois en 2018 (-0,5 %)

- Effort dans le cadre des réductions d'emplois publics (-1% en titre 2, -0,27% en titre 3), toutefois inférieur à l'effort consenti par les autres ministères contributeurs (en moyenne : -1,5 % en titre 2 et -0,34 % en titre 3)
- Répartition :
 - par employeurs : -60 emplois en administration centrale, -25 dans les DRAC, -65 dans les EP et -10 dans les SCN
 - par titre : -110 emplois en titre 2 et -50 emplois en titre 3
- Plafond d'emplois titre 2 : 11 148 ETPT
- Plafond d'emplois titre 3 : 18 430 ETPT

Cette baisse doit être adossée à des réformes structurelles

- Redéfinir les missions du ministère entre l'administration centrale, les DRAC et les EP
- Repenser les modalités de travail avec les collectivités territoriales
- Etc.

La masse salariale

CTM du 3 octobre 2017

Dépenses de personnel : 711 M€

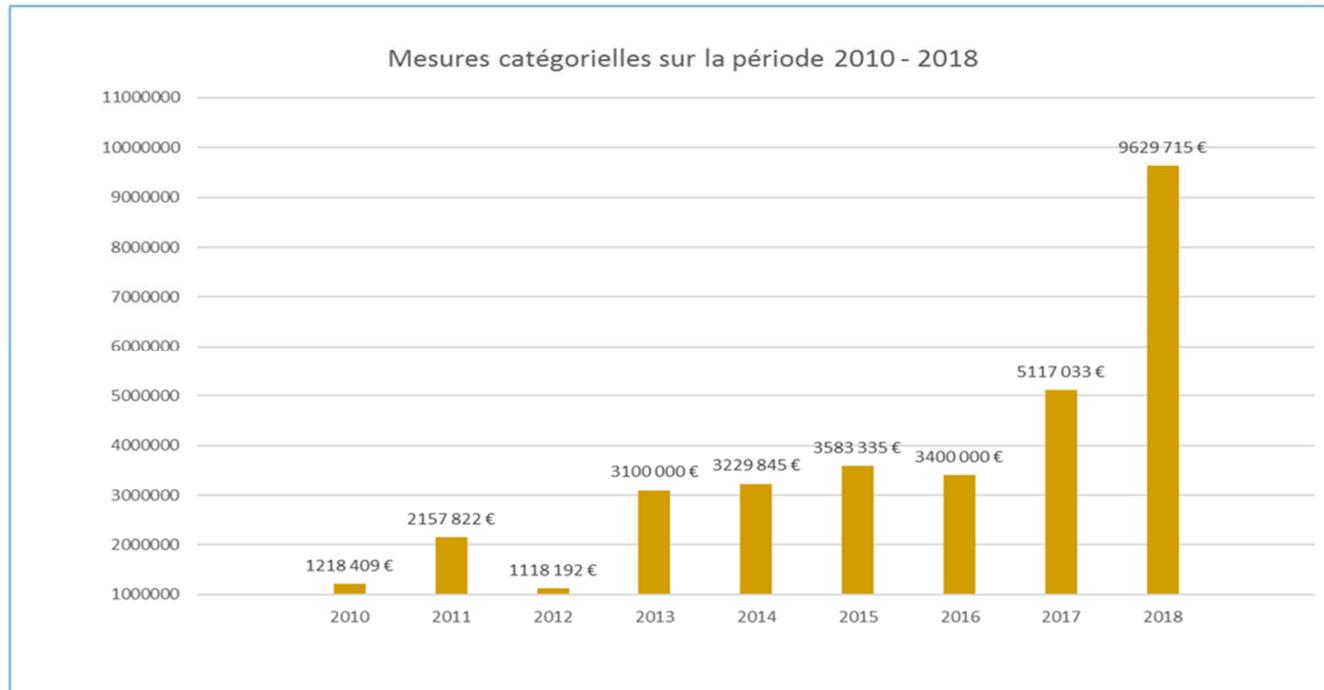
Dépenses hors contributions au CAS Pensions : 496 M€ (+ 2 %)

Contributions au CAS Pensions : 215 M€

Mesures catégorielles : + 9,6 M€ (+ 90 %)

- dont 2,5 M€ de mesures statutaires (dont 1,3 M€ de PPCR)
- dont 7,1 M€ de revalorisation indemnitaire : le passage au RIFSEEP a permis d'objectiver l'important décrochage indemnitaire du ministère de la culture par rapport aux autres départements ministériels. C'est pourquoi un plan quinquennal de rattrapage indemnitaire permettra de combler à compter de 2018 une partie de cet écart.

Evolution des mesures catégorielles



**2010 : dont 1 091 349 € au bénéfice des agents non titulaires dans le cadre de la mise en place du cadre de gestion.*

***2013 : 1 200 058 € prévus au PAP 2013 mais 3 100 000 € versés en exécution du fait de la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle de 500 € au bénéfice des agents de catégorie C.*

Plan catégoriel 2018

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2018	Coût 2018	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2017						2 000	3 429
<i>Statut emplois IGAC</i>		A	<i>Inspecteurs généraux des affaires culturelles</i>	08-2017	7	2 000	3 429
Mesures statutaires						2 551 807	2 551 807
<i>PPCR</i>	9 400	A, B, C	<i>Agents titulaires</i>	01-2018	12	1 271 807	1 271 807
<i>Promotions d'agents contractuels</i>		A, B, C	<i>Agents contractuels</i>	01-2018	12	250 000	250 000
<i>Repyramidage de la filière administrative (C en B)</i>		C	<i>Adjoint administratifs</i>	01-2018	12	30 000	30 000
<i>Réformes spécifiques des grilles des corps ministériels</i>		A, B, C	<i>Enseignants des écoles nationales supérieures d'architecture et d'arts, autres corps MC</i>	01-2018	12	1 000 000	1 000 000
Mesures indemnitaires						7 075 908	7 075 908
<i>Autres mesures indemnitaires</i>		A	<i>Revalorisation des indemnités des CAO ; prime d'encadrement doctoral des professeurs d'ENSA</i>	01-2018	12	100 000	100 000
<i>Plan de rattrapage indemnitaire</i>		A, B, C	<i>Tous les corps ayant adhéré au RIFSEEP</i>	01-2018	12	6 975 908	6 975 908
Total						9 629 715	9 631 144

Action sociale, formation et autres mesures

CTM du 3 octobre 2017

/ Action sociale et prestations sociales (+0,25 M€)

- prise en charge par le ministère de la culture de la contribution des petits EPA au fonds interministériel de prestations sociales destiné aux agents en difficulté : 90 K€ sont inscrits en 2018 et ont fait l'objet d'un transfert au programme 148 "Fonction publique"
- action sociale : un budget global accru de 0,16 M€ afin de renforcer l'accompagnement des agents les plus fragiles

/ Médecine de prévention (+0,5 M€)

/ Formation : 4,7 M€ (+ 0,1 M€)

/ Logements de fonction : 1 M€

- poursuite du plan pluriannuel de rénovation des logements de fonction sur la base de l'évaluation sanitaire réalisée en 2016

/ RenoiRH : +1,7 M€

CLUSTER